



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°2 – 2ème trimestre 2019 - avril - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 30 avril 2019

Le 9 mai.
**Sauvons la Fonction publique !
Grève et manifestations !**

**La Fonction publique menacée comme
jamais, la mobilisation est indispensable.**

Les fonctionnaires sont une nouvelle fois, pris pour cible au nom de la réduction de la « dette publique » quand, dans le même temps, l'exécutif supprime l'ISF et redonne aux plus riches 3,5 milliards d'euros chaque année. Sont programmés, de surcroît, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation de la CSG sans réelle compensation, le maintien d'un jour de carence en cas de congé maladie...

Comme si cela ne suffisait pas, le ministère a présenté le 27 mars en conseil des ministres, un projet visant à remettre en cause sans détour, les garanties statutaires... *(suite en page 3)*

Manifestation nationale
à Paris le 18 mai



pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ Grève du 9 mai
4 à 5	✧ Loi Blanquer
6	✧ Mouvement départemental
7	✧ Fiche de suivi mouvement
8	✧ Avancement échelon 6 et 8
9	✧ Carte scolaire
10	✧ Bulletin de syndicalisation
11	✧ Infos rapides
12	✧ Agenda – Ris – A retenir



Tout ça pour ça... Enfumage et gazage, les piliers de la macronnie.

Des mois de manifestations pour exprimer une colère citoyenne plus que légitime, des mois consacrés au «grand débat national », pour une communication présidentielle le 25 avril bien en deçà des aspirations du peuple ! Des mois d'enfumages, gazages et de matraquage médiatique entre autres...

Fiscalement, socialement, humainement, le compte n'y est pas ! Quelques petites inflexions à la marge mais le cap reste le même, avec en plus l'idée que les français ne travailleraient pas assez et moins que les autres pays voisins. Or, chiffres à l'appui, c'est faux ! Nous n'attendons pas grand-chose du discours présidentiel, donc pas de déception....enfumage !

Pour la Fonction Publique et ses agents, le président martèle que la réforme annoncée est la bonne. Mais nous constatons sur le terrain le contraire : suppression de postes, contractualisation, mise à mal du paritarisme qui protège les agents des erreurs ou abus administratifs, méritocratie sous-jacente, absence de revalorisation salariale avec la poursuite du gel du point d'indice... Macron et son gouvernement, appuyés par le monde de la finance, choisissent de casser ce bien commun, la Fonction Publique, qui protège les citoyens en se mettant à leur service, et de viser encore et toujours cette même catégorie de salariés : les fonctionnaires !

Pour l'École, quelques annonces :

- « arrêt des fermetures d'écoles sans l'accord des municipalités »: à l'issue des opérations de tissu scolaire et de carte scolaire, et au su des pressions que peuvent subir les municipalités, on ne peut se satisfaire de cette annonce comme projet, pour l'école rurale en particulier, et pour l'école de la République en général.
- « limitation des effectifs à 24 en grande section, CP, CE »: cela va nécessiter un recrutement conséquent en moyens humains, et nous rappellerons simplement la baisse de 30% des places aux concours de recrutement des PE, pour l'académie, pour la rentrée 2019... On fait comment pour que cela ne s'opère pas au détriment des autres classes, comme pour les dédoublements en REP et REP+, et sans une augmentation d'un recours massif à des enseignants contractuels précaires?

Il nous faudra de vrais éclaircissements et des détails sérieux sur les mesures annoncées, sinon... enfumage !

Par contre, pas un mot sur les réformes engagées pour l'Education : loi Confiance, réforme du lycée et du bac, alors qu'elles font l'objet d'un rejet massif par les organisations syndicales et dans la population !

Les raisons de se mobiliser restent donc entières et le rassemblement plus que jamais nécessaire. Pour l'école, pour le retrait du projet de loi Blanquer, pour la défense du Service Public et l'abandon de la réforme de la Fonction Publique, nous appelons les collègues à la grève le jeudi 9 mai prochain. Nous les invitons aussi à participer à la manifestation nationale, initiée par la FSU, contre les réformes Blanquer, le samedi 18 mai à Paris*, et à construire pour la suite les ripostes à la hauteur des attaques !

* Pour le 18 mai , nous communiquerons sur les modalités d'organisation collective au départ de Périgueux

Alain Chabrilangeas

11 ème congrès du SNUipp-FSU

Le congrès national du SNUipp-FSU se tiendra du 3 au 7 juin 2019 à Perpignan. Pour le préparer et mandater la délégation qui ira représenter la Dordogne, tous les syndiqués sont invités à participer au congrès départemental, **les 14 et 15 mai 2019** à la Bourse du Travail de Périgueux.

Un École 24 spécial congrès est parvenu à l'ensemble des syndiqués début avril, pour préciser les modalités de la tenue de ce congrès.



Le 9 mai, sauvons la Fonction publique ! Grève et manifestations !

Mutations et promotions : arbitraire le plus total à compter du 1er janvier 2020

Les commissions paritaires garantissent équité et transparence dans la gestion des carrières des fonctionnaires. Elles sont un acquis essentiel, liées au statut, et permettent que chaque fonctionnaire puisse assurer sereinement et en toute indépendance ses missions, dans l'intérêt des usagers, à l'abri des pressions diverses. Le projet de loi, inspiré du rapport « CAP 2022 », prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion de la carrière des agents (mutations, promotions, etc). C'est l'administration qui affecterait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification possible sur les droits de chacun. Les personnels n'auraient alors d'autre possibilité de contester une décision les concernant, qu'en effectuant un recours devant l'administration, puis devant le tribunal administratif.

Il s'agit de passer de garanties collectives à une individualisation des carrières et des mutations, afin de soumettre chaque personnel au bon vouloir de l'autorité hiérarchique. C'est une régression historique des droits des fonctionnaires, dénaturant complètement le statut.

Enfin, le projet gouvernemental affaiblit les mécanismes de protection existants : la fusion prévue des CHSCT avec les comités techniques va amoindrir les possibilités d'intervention des représentants du personnel lorsque des difficultés liées aux conditions de travail se font jour.

Le contrat en lieu et place du statut

Jusqu'à maintenant, les différents gouvernements affichaient comme objectif la résorption de la précarité. Plusieurs plans de titularisation se sont succédés avec de nombreuses limites, mais l'objectif affiché était néanmoins de limiter le recours à des emplois précaires. Malgré cela, 20 % des emplois actuels sont occupés par des non titulaires. Or, le projet de loi prévoit l'élargissement des dérogations au principe de recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent, et la création d'un « contrat de projet » (contrat qui s'achève une fois que la mission est terminée). L'élargissement des dérogations est la voie vers la primauté du contrat sur le statut. La FSU défend en revanche le recrutement de personnel statutaire, seul gage d'égalité d'accès aux emplois publics.

Les accords sur le temps de travail de la Fonction Publique Territoriale remis en cause

Le projet de loi prévoit de mettre fin aux régimes dérogatoires mis en place dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à partir de 2021 pour le bloc communal, et 2022 pour les départements et les régions. Les acquis des personnels, fruits du rapport de force construit avec leurs organisations syndicales, n'ont pas de sens pour ce gouvernement qui méprise le dialogue social.

Une mobilisation indispensable sur la durée

Seul le statut de fonctionnaire permet que les agents publics soient indépendants des pouvoirs politiques et à l'abri des pressions des lobbies. Ce statut repose sur les équilibres trouvés à la sortie de la guerre, en 1946. Il a été conforté par les lois de 1982 et 1984. Ce gouvernement souhaite que les agents publics précarisés soient aux ordres et n'aient plus aucun moyen collectif de résistance aux injonctions arbitraires. C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. Jamais nous n'avons connu une telle remise en question des fondements de la République. Il est essentiel d'être toutes et tous dans l'action, le 9 mai, jour de grève de toute la Fonction publique à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Nous préciserons prochainement les lieux et horaires des manifestations dans le département.



Communiqué de presse

Fonction publique : Grève unitaire et manifestations le 9 mai prochain

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, elles constatent que le pouvoir exécutif poursuit une politique contraire aux intérêts de la population, néfaste pour les missions publiques et pour les agent-e-s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent-e-s public-que-s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes, engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations syndicales, revendiquent l'augmentation de la valeur du point d'indice afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, la suppression du jour de carence et rappellent leur opposition aux 120 000 nouvelles suppressions de postes annoncées.

A de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur politique, toujours sans tenir grand compte des organisations syndicales représentatives, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de *transformation de la fonction publique* dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent-e-s et les citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui risque de diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-le-s, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment. Par ailleurs, aucune amélioration substantielle des garanties collectives ni sécurisation des parcours professionnels n'est envisagée pour les contractuel-le-s pas plus qu'un encadrement plus strict des conditions de recrutement et de formation. De plus, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées.

Après des communiqués unitaires, après des délais de consultations des instances supérieures de la Fonction publique peu respectueuses d'un dialogue social de qualité, après que toutes les organisations représentatives de la Fonction publique aient donné un avis défavorable au projet de loi dit de *transformation de la fonction publique*, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA réaffirment leur volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée.

Pour dire non au projet de loi de *transformation de la fonction publique* et pour demander au gouvernement qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases, elles appellent d'ores et déjà toutes et tous les agent-e-s de la Fonction publique à se mettre en grève le jeudi 9 mai prochain, étape forte du processus de mobilisation.

Les Lilas le 12 avril 2019

EPLSF

Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) : le SNUipp-FSU à nouveau reçu au Ministère

Le SNUipp-FSU a, une nouvelle fois, été reçu en bilatérale le 15 avril par le cabinet du ministre avec des représentants de la DGESCO sur l'article du projet de loi « pour l'école de la confiance » créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Le ministère souhaitait cerner les contours d'un amendement gouvernemental qui « répondrait aux inquiétudes de nos collègues ». Depuis deux semaines ponctuées par les mobilisations des enseignantes et des parents, notamment les 30 mars et 4 avril, le discours ministériel a évolué.

Il envisage clairement l'accord du conseil d'école et du conseil d'administration pour créer un EPLSF. Mais qu'en serait-il si une partie des écoles donne son accord et pas l'autre, le ministère indiquant qu'il « fera avec les écoles qui sont volontaires » ? L'idée même d'un bassin de collège où coexisteraient deux fonctionnements différents ne semble pas choquer plus que cela.

Le ministère envisage également de maintenir l'ensemble des directions d'école avec toutes leurs missions et décharges dans le cadre d'une délégation de pouvoirs du principal adjoint chargé du 1^{er} degré vers les directrices ou directeurs. Dans le cadre de la discussion, il semble vouloir définir les missions du « chef d'établissement adjoint » dans un rôle de coordination d'un projet fédérateur de réseau et de ne pas lui donner de rôle hiérarchique.

D'autres questions ne sont pas réglées comme le budget de l'ensemble des écoles, qui serait géré au niveau du conseil d'administration (CA) du collège, ou la place et les attributions des différentes instances qui peuvent se recouper entre conseil d'école et CA, conseil des maitres et conseil pédagogique... Le ministère découvrant au passage l'absence des conseils de cycle dans le texte.

Le ministre annonce partout sa disponibilité à corriger le texte lors de l'examen parlementaire au Sénat, chambre où le gouvernement n'a pas de majorité et où l'adoption d'un amendement gouvernemental est donc incertaine. Les réajustements envisagés de cette version grand format d'« usine à gaz » que sont les EPLSF sont à confirmer et nous ne sommes pas à l'abri d'amendements qui iraient à l'encontre de notre conception du fonctionnement des écoles, comme l'octroi d'un statut hiérarchique aux directrices et directeurs d'école.

Les éventuels réajustements sont à mettre au crédit de la mobilisation croissante dans les écoles et parmi les parents d'élèves et les élus. Mais quand bien même le projet de loi serait réécrit en ce sens, la possibilité de création demeurerait, ce qui resterait une ouverture vers une modification structurelle radicale du premier degré. Le modèle de référence du ministère, qu'il dit ne plus vouloir imposer, reste bien une structure scolaire unique rassemblant premier et second degré comme les

établissements français à l'étranger ou encore l'école privée, posant la question de la réalité même du tissu scolaire puisqu'un regroupement physique supprimerait de fait une partie des écoles.

Pour obliger le ministère à aller encore plus loin et à abandonner ce projet de loi dans son ensemble, la réussite de la grève du 9 mai puis celle de la manifestation nationale du 18 mai, sont déterminantes.

En attendant, nous vous invitons à vous saisir de la carte postale virtuelle au ministre pour dire non à la loi, oui à d'autres priorités pour l'école (effectifs, formation...) et affirmer l'intention de nous mobiliser pour cela.

+carte pétition sur le site

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3850>

**Projet de loi Pour l'école de la confiance
NOUS NE MARCHONS PAS !
Avec le SNUipp-FSU, j'écris au ministre.**

Monsieur le ministre,

Votre projet de loi dit « Pour une école de la confiance » s'avère un texte "fourre-tout", qui ne répond pas aux défis posés à l'école comme réduire les inégalités et assurer la réussite de tous, mais envisage de la bouleverser.

Ainsi les EPLSF ouvrent la porte à une modification profonde de notre école primaire : l'article 1 vise à restreindre la liberté d'expression enseignante et l'instruction obligatoire à 3 ans offre un cadeau de 150 millions à l'école privée.

Depuis deux ans vous menez une politique autoritaire visant à faire de nous des exécutants, niant notre expertise et ce, sans prendre en compte la réalité de nos conditions de travail. Les évaluations nationales ou encore la remise en cause des règles du mouvement départemental en sont la preuve.

L'école a besoin d'un autre projet, qui permette de réduire les inégalités et assure la réussite de tous, avec deux urgences : la diminution des effectifs dans toutes les classes et la mise en place d'une véritable formation professionnelle, initiale et continue, adossée à la recherche. Sans oublier une indispensable revalorisation salariale.

Il est temps d'entendre celles et ceux qui font l'école au quotidien et de renoncer à ce projet de loi. C'est pour cela que nous sommes mobilisés et le serons à nouveau au retour des vacances scolaires.

Actions en cours et passées contre la loi Blanquer

Mardi 19 mars : Grève

- 35% de grévistes dans le premier degré
- 80 écoles fermées
- 1200 manifestants à Périgueux, 500 à Bergerac
- une centaine de personnes à l'AG



Samedi 30 mars : Rassemblement à Périgueux

- 400 personnes
- tractage
- votation citoyenne (700 votations)



Jeudi 4 avril : Grève

- 150 manifestants devant la DSDEN24
- manifestation et défilé de la DSDEN à la Bourse du Travail
- AG (50 personnes)



Nous pouvons aider à monter / coordonner / relayer d'autres actions locales. Prenez contact avec nous.

Mercredi 3 avril

- tractage et votations sur le marché de Piégut (95 votations)

Jeudi 4 avril

- journée école morte sur le RPI Moulin Neuf- Le Pizou (18 élèves présents sur 200)

Samedi 6 avril

- tractage et votation sur le marché de Nontron (80 votations)

Lundi 8 avril

- AG à 17h30 à l'école de l'Alba à Bergerac.
- rencontre avec le député de la 3ème circonscription (Cité scolaire de Nontron) à l'initiative des parents d'élèves

Vendredi 26 avril

- tractage et votation sur le marché de Brantôme

Samedi 27 avril

- tractage et votation sur le marché de Bergerac

+autres outils sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3850>

- Carte pétition à envoyer au ministre
- Contactez votre député

À Paris le 18 mai

Déjà très mobilisés les 19, 30 mars et 4 avril derniers, et après le 9 mai, les personnels des écoles seront également dans la rue le 18 mai prochain à Paris, à l'occasion d'une manifestation nationale pour redire au ministre de l'Éducation nationale qu'ils ne veulent pas de sa loi sur « l'école de la confiance ». Et celui-ci peut bien évoquer dans les médias un « festival de bobards », les raisons de ce refus sont bien réelles.

Non, les enseignantes et les enseignants ne veulent pas de cette modification radicale de la structuration de l'école avec la mise en place des EPSF. La profession refuse aussi que soit remise en cause sa liberté d'expression et refuse le cadeau fait à l'école privée avec l'instauration de l'instruction obligatoire à 3 ans. Pas plus qu'elle n'accepte la possibilité de voir confier des classes à des étudiantes et étudiants sans formation.

Le 9 mai, avec l'ensemble des syndicats de fonctionnaires, le SNUipp-FSU appelle donc les PE à se mettre en grève pour dire non à la réforme de la Fonction publique et exiger l'abandon du projet de loi Blanquer. **Une exigence qui sera au cœur de la manifestation nationale du 18 mai à Paris pour hausser encore le niveau de la contestation.**

Calendrier

- du lundi 29 avril midi au dimanche 12 mai minuit :
 - Ouverture des inscriptions : dans SIAM accessible par internet via I-Prof
- vendredi 24 mai
 - Envoi des accusés de réception
- mardi 28 mai
 - GT mouvement (priorité, barèmes, projet de mouvement)
- mardi 11 juin
 - CAPD mouvement
- lundi 17 juin
 - Envoi des résultats dans boîtes Iprof
- lundi 1er juillet
 - GT ajustement

Qui participe ?

- Pour les enseignants en participation facultative (enseignant nommé à titre définitif cette année ou entrant par permutation)
 - pas de réel changement, ils participeront en faisant 1 ou 30 vœux. S'ils n'obtiennent rien, ils restent sur leur poste d'origine
- Pour les enseignants en participation obligatoire (enseignants entrant par permutations et enseignants nommés à titre provisoire cette année)
 - ils devront être nommés à titre définitif
 - ils pourront faire de 1 à 30 vœux école ou géographique (39 secteurs géographiques en Dordogne, recouvrant les secteurs de collège)
 - ils devront obligatoirement faire un vœu large (7 vœux larges possibles recouvrant les 7 circonscriptions de Dordogne)
 - ils pourront rajouter d'autres vœux larges
 - si l'enseignant n'obtient aucun de ses vœux écoles, l'algorithme le placera sur un poste vacant de son vœu large, il sera alors nommé à titre définitif
 - si l'algorithme ne peut le placer sur un poste de son vœu large, ce dernier passera automatiquement sur un autre vœu large (non demandé par l'enseignant) et ce jusqu'à nommer le collègue sur un poste vacant ; dans ce cas l'enseignant sera nommé à titre provisoire

Les MUG (Mouvement Unité de Gestion) dans le cadre du vœu large étendu, sont classés dans l'ordre suivant

- 1 - Enseignants (adjoint et chargé d'école)
- 2 - Direction d'école 2 à 7 classes
- 3 - Remplacement
- 4 - Direction d'école 8 à 9 classes

TRS (titulaire de secteur)

- Désormais les TRS regroupent les anciens TRS de l'ancien 1er mouvement, les postes fractionnés de l'ancien 2nd mouvement et les postes provisoires reconduits à titre provisoires.
- Ils seront tous attribués à titre définitif au barème sans aucune priorité opposable
- Ces postes seront soit des postes entiers (anciens postes provisoires reconduits à titre provisoire), soit de postes composés de plusieurs quotités qui correspondent le plus souvent à des décharges de direction 4 classes et des compléments de temps partiel. La composition des postes pourra être connue après le mouvement. Ils pourront varier d'une année sur l'autre.

BarèmeAGS :

- 10 pts par année (10/12 par mois et 10/365 par jour)

Mesure de carte

- 150 pts en cas de fermeture
- 40 pts en cas de fusion d'école, transfert de poste ou modification volume de décharge

Exercice en REP

- 10 pts pour 3 ans en continu dans la même école ou le même réseau

Rapprochement de conjoint (pour couples mariés, pacsés ou en autorité parentale conjointe, à la date de fermeture du serveur) :

- 40 pts pour une distance minimale de 50 km entre l'école occupée cette année scolaire et le lieu du travail du conjoint
- + 10 pts par année de séparation (avec un maximum de 30 pts)

Points pour enfant de - de 18 ans au 01/09/2019 (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés)

- 10 points par enfant de moins de 18 ans

Autorité parentale conjointe

- 40 points (non cumulable avec les points de rapprochement de conjoints)
- + 10 points par année de séparation avec un maximum de 30 points

Parent isolé

- 40 points

Demande formulée au titre du handicap ou au titre d'une situation à caractère social particulière :

- 100 pts à l'enseignant BOE (bénéficiaire obligation de l'emploi)
- 250 pts pour l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi, dès lors que le ou les vœux formulés permettent d'améliorer sensiblement les conditions de vie, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou RQTH, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade.
- 100 pts pour une situation à caractère social à partir de l'avis émis par la conseillère technique assistante de service social

Permanences mouvement

- tous les soirs en semaine jusqu'à 19h00 du 29 avril au 12 mai (prendre rendez-vous par téléphone ou mail pour les RDV après 17h00)
- mercredi 8 mai de 9h00 à 17h00 dans les locaux du SNUipp

Mail : snu24@snuipp.fr

Téléphone : 05 53 08 21 25

Fiche de suivi en page 7

Questions fréquentes et réponses à retrouver sur notre site

- Le régime des priorités ?
- Les vœux en zone géographique ?
- Postuler sur une direction d'école ?
- Quel sera mon niveau de classe ?
- Postuler dans l'ASH ?

+article spécial mouvement sur le site

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3845>

Nous ne ferons pas votre mouvement à votre place mais nous nous efforcerons de vous accompagner au mieux lors de cette démarche.



Fiche de suivi Mouvement 2019 - CAPD du 11 juin 2019

(chaque fiche de suivi est contrôlée par un élu du SNUipp-FSU24 à la CAPD)

Données personnelles

Nom d'usage : Prénom : Date de naissance :
 Adresse personnelle : Code postal : Ville :
 Mail perso : Tél. mobile : Tél. fixe :

Données professionnelles (issues d'IProf)

- Rattachement administratif (RAD) au 01/09/18 (type de poste et adresse de l'école, de l'établissement ou du service)
- Poste occupé au 01/09/18 : à Titre définitif (TPD) à titre provisoire (PRO) depuis le :
- CAFIPEMF : non oui ➤ LAD (liste aptitude direction) : non oui ➤ CAPASH ou CAPPEI : non oui
- Temps partiel demandé : de droit sur autorisation / quotité :

Éléments du barème

- Ancienneté Générale de Service au 31/12/2018 (AGS Iprof +4 mois) : ans mois jours (10 pts/an)
- Suppression, modification ou blocage de poste : non oui (150 pts)
- Fusi° d'école, transf. de poste, ou modif° du vol. de décharge de direction : non oui (40 pts)
- Exercice en REP ou pol. de la ville (3 ans en continu) : non oui depuis le : (10 pts)
- Rapprochement de conjoint demandé : non oui (40 pts)
 - dist. entre le lieu de résid. professio. du conjoint et le RAD (via michelin)
 - nombre d'années de séparation : 1 an 2 ans 3 ans et plus (30 pts max)
- Nombre d'enfants à charge (- de 18 ans au 01/09/19) (10 pts/enfant)
- Autorité parentale conjointe : non oui (40 pts)
 - nombre d'années de séparation : 1 an 2 ans 3 ans et plus (30 pts max)
- Parent isolé : non oui (40 pts)
- Demande formulée au titre du handicap
 - RQTH (enseignant) : non oui (100 pts)
 - RQTH (enseignant, conjoint ou enfant) avec avis du medecin de prévention : non oui (250 pts)
- Situation à caractère social avec avis de l'assistante sociale conseillère technique : non oui (100 pts)

cocher les cases et remplir les champs grisés

Autres éléments

- Remarques éventuelles :
- Vous ne voulez pas que votre nom figure sur les publications du SNUipp-FSU24, cochez la case suivante :

Joindre à cette fiche l'accusé de réception I-Prof qui reprend votre liste de vœux

- 30 vœux maximum sur écran 1
- 28 vœux larges possibles sur écran 2

important

Fiche à retourner au
 SNUipp-FSU 24 - Bourse du Travail -
 26 rue Bodin - 24029 PERIGUEUX CEDEX
 Mail : snu24@snuipp.fr – tél 05 53 08 21 25

CAPD du 12 avril : avancements accélérés des 6^{ème} et 8^{ème} échelons

Extrait de notre déclaration liminaire

...En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPD, nous sommes dans une individualisation à outrance des carrières, avec un avantage certain pour ceux qui ont choisi des missions ou fonctions spécifiques. Avec les circulaires ministérielles, les directeurs, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs (etc..) sont favorisés pour les passages à la Classe Exceptionnelle et à la Hors Classe. Nous voyons aujourd'hui que cela est vrai aussi pour l'accélération de carrière. Les enseignants qui font leur travail tous les jours dans les classes semblent peu considérés, les remplaçants eux, sont carrément absents du tableau...

Rappel des règles

30% des promouvables sont promus

- 16 promus du 6 au 7^{ème} échelon sur 55
- 26 promus du 8 au 9^{ème} échelon sur 89

Règles de calcul du barème

- avis du Dasen basé sur le rdv carrière de l'an passé : Excellent = 4 pts / Très satisfaisant = 3 pts / Satisfaisant = 2 pts / A consolider = 1 pt / Sans avis = 0 pts
- les candidats à égalité sont départagés à l'AGS la plus élevée, puis à la date de naissance

Tableau des promus

Éléments statistiques

Répartitions des avis par type de poste pour le 6 → 7	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	Sans avis	Total	Promu	Non promu	%
Directeurs (1cl et +) PEMF – CPC/D	10	3	2	1	0	16	9	7	56,25%
Adjoints	4	9	5	0	2	20	3	17	15,00%
Spécialisés	4	5	2	0	0	11	4	7	36,36%
Remplaçants et TRS	0	4	3	0	1	8	0	8	0,00%
<i>(statistiques basées sur les postes occupés sur l'année 2018-2019, alors que les rdv carrière se sont tenus en 2017-2018)</i>									
Répartitions des avis par type de poste pour le 8 → 9	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	Sans avis	Total	Promu	Rdv carrière se sont tenus en 2017-2018	%
Directeurs (1cl et +) PEMF – CPC/D	12	6	2	0	0	20	8	12	40,00%
Adjoints	14	32	3	2	2	53	13	40	24,53%
Spécialisés	3	4	0	0	0	7	3	4	42,86%
Remplaçants et TRS	1	3	2	0	2	8	0	8	0,00%

Préparation de la carte scolaire : quelle logique à l'œuvre ?

Les services de la DSDEN communiquent aux délégués du personnel, en amont du CTSD puis du CDEN, un projet de mesures accompagné d'un document de synthèse qui indique l'évolution des effectifs et les principaux indicateurs chiffrés pour le département.

Après tenue des commissions paritaires, nous publions le compte-rendu du projet de carte scolaire sous la forme d'un grand tableau coloré qui fait état d'une balance (retraits d'emploi / créations d'emploi / évolutions de structures). Nous complétons ces chiffres par un état des communes qui perdent leur école chaque année.

A l'issue du CDEN, qu'avons-nous capté de la logique à l'œuvre dans ce projet de carte scolaire ? Des classes ferment, d'autres ouvrent. Quelle sera l'incidence de ce projet sur les conditions de travail des enseignants et des élèves ?

Peut-on risquer une première analyse ?

- De nouveaux CP/CE1 dédoublés sont ouverts, au détriment du maintien de classes ordinaires.
- Des postes RASED et ASH sont redéployés.
- Le département choisit de perdre 5 postes de remplaçants.
- Des postes PEMF sont transformés en supports de postes d'adjoint. Le PEMF travaille sur une mission annuelle reconductible.
- Des dispositifs pédagogiques sont éteints sans qu'un bilan ait été établi (PMQC, expérimentation cycle 3), laissant les équipes désabusées.
- D'autres voient le jour en d'autres lieux (100 % réussite au cycle 2) qui s'éteindront certainement à plus ou moins longue échéance.
- Des décharges de direction sont abondées (+ 0,25 à + 0,50).

Doit-on voir un glissement de l'accompagnement pédagogique de pairs vers la direction ? Que penser des coordinations REP et RRE, et d'une expérimentation cycle 3 fermées quand des décharges de direction localement sont améliorées ?

De même un PMQC est fermé et une décharge au titre de la politique de la ville est attribuée. Hasard du calendrier et des dotations ?

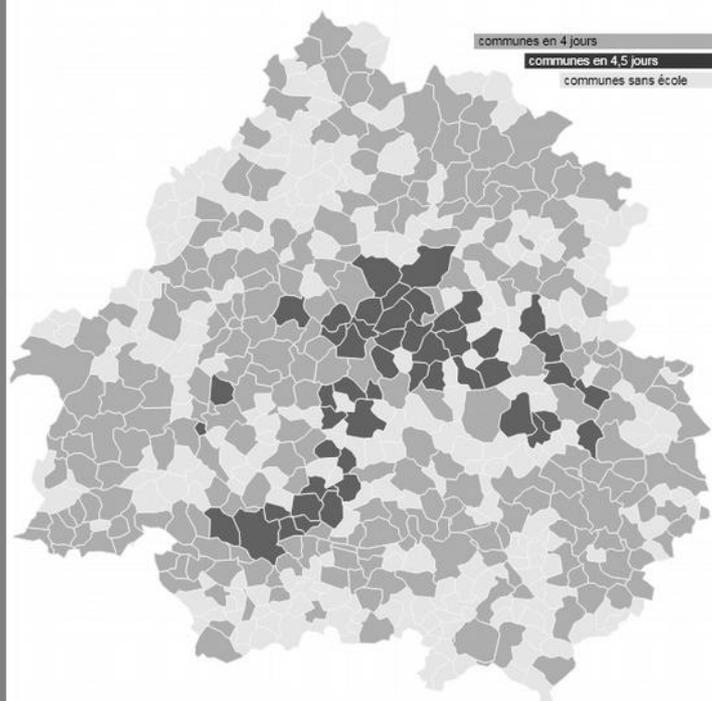
Nous militons pour une amélioration du temps de décharge des directeurs. Mais ce qui apparaît dans le projet de carte scolaire ressemble plus à une amélioration du temps de décharge assorti d'une charge supplémentaire de travail. De quelle conception du travail d'équipe ces modifications sont-elles inspirées ?

Le projet de carte scolaire est un projet de politique éducative. Comme très souvent, parce que nos demandes ne sont pas entendues, nous avons voté contre ce projet qui n'améliore pas nos conditions de travail et qui pourrait participer à isoler, de plus en plus, les enseignants impliqués dans une profession qui se complexifie toujours plus.

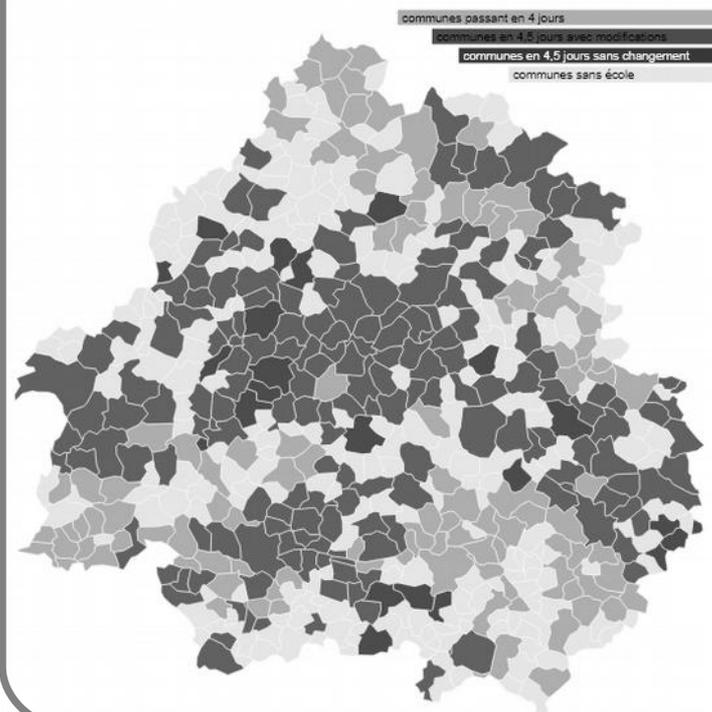
Véronique Pinoteau représentante FSU au CTSD

Rythmes scolaires 2019-2020

Stabilisés au 01/09/18 sous réserve de nouvelles modifications



Pour rappel : rythmes scolaires 2017-2018



Prochaines échéances de carte scolaire

- Mardi 25 juin - 14h30 : CTSD ajustement 1er degré carte scolaire
- Vendredi 28 juin - 14h00 : CDEN ajustement 1er degré carte scolaire

A l'issue de ces 2 instances les situations de blocage en ouverture ou fermeture notées lors du CDEN du 14 février seront clarifiées. Un certain nombre d'évolutions de structures (fusions ou transfert) seront également étudiées.

L'Ineat concerne les collègues qui souhaitent rentrer en Dordogne. La date limite de réception des demandes Ineat à la DSDEN de la Dordogne, est fixée au **vendredi 3 mai 2019**. Toutes les demandes doivent obligatoirement être transmises sous couvert de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine. Le dossier comportera les pièces suivantes.

L'exeat concerne les collègues qui souhaitent quitter la Dordogne, il est évidemment couplé à une demande d'ineat pour un autre département. L'exeat est à demander à la DSDEN24.

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3843>

Comme l'année dernière, le gouvernement a fait le choix de réduire le nombre de places offertes aux concours. Ainsi pour cette session 2019, 10 785 postes seront proposés, soit 1055 places en moins. Cette baisse se porte essentiellement sur le concours externe (-888 postes).

L'évolution du nombre de postes est très variable d'une académie à l'autre. Certaines payent un lourd tribut, comme par exemple Rennes qui perd près de la moitié de ses places (-110). Orléans-Tours, Montpellier (comme en 2018), Amiens et Aix-Marseille en perdent près de 40% (respectivement -170, -100, -170 et -200) et Lyon, Bordeaux et Besançon perdent 1/3 de leurs postes (respectivement -250, -130 et -55).

Il est à noter une forte augmentation des postes offerts pour les académies de Toulouse (+110 soit +44%) et Nantes (+137 soit +65%), qui avaient perdu en 2018 près de 50% de leurs postes. Créteil, Paris, Limoges et la Corse voient aussi leur nombre de postes augmenter (respectivement +65, +35 et +32).

Cette nouvelle baisse du nombre de postes proposés au concours n'est pas un signal positif face à une crise de recrutement qui ne cesse de s'aggraver.

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3851>

Ehpad : à quand des mesures concrètes ?

COMMUNIQUÉ du Groupe des 9



La situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) continue à inquiéter les milieux professionnels, les personnes âgées et les familles qui s'alarment à juste titre de l'absence de réponses concrètes permettant d'accompagner correctement les résidents et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels.

En effet la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins et des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus pour 5 ans, les sous-effectifs unanimement reconnus, la baisse des dotations, sont autant de facteurs qui dégradent les conditions de travail et qui nuisent à la qualité du service et du bien être des résidents.

Cela conduit de fait, malgré les efforts de bienveillance des salariés, à une maltraitance institutionnelle excluant les possibilités de soins individualisés et à l'irrespect de la dignité des personnes âgées, entre autres par la sélection des soins à prodiguer.

Enfin, alors que dès 2006 une mission d'évaluation de l'Assemblée Nationale avait estimé que l'affectation des amortissements à la section hébergement ne se justifiait pas, il est anormal qu'aucune mesure n'ait été prise pour qu'ils soient à la charge des collectivités et non des usagers comme tout équipement collectif (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, etc.).

De plus le nombre d'EHPAD privés à but lucratif, dont les ouvertures paraissent bénéficier de la bienveillance des Agence Régionales de Santé, ne cesse d'augmenter au détriment du nombre des EHPAD publics dont le parc ne s'accroît plus alors, qu'il faudrait en ouvrir de nouveaux.

Pour que des séjours en EHPAD soient de qualité, pour la mise en œuvre de réelles démarches de prévention de l'aggravation de la perte d'autonomie, pour un accompagnement bienveillant et le respect de la dignité des résidents, nous demandons :

- 1/ Au minimum, la mise en œuvre de la préconisation du rapport de l'Assemblée Nationale à savoir un-e salarié-e par résident-e (60 soignants-es pour 100 lits)
- 2/ La formation, ainsi que la revalorisation des rémunérations et des perspectives de carrière des personnels,
- 3/ L'abrogation de la convergence tarifaire et l'augmentation des dotations à hauteur des besoins,
- 4/ La prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité nationale et d'un Service Public de l'autonomie.
- 5/ L'application d'une diminution significative du reste à charge, considérant notamment que les amortissements ne doivent pas être retenus pour le calcul du tarif hébergement, mais supportés par la collectivité départementale.
- 6/ Que les Départements, qui ont la compétence « action sociale » reçoivent de l'Etat leur dû : des fonds de concours à hauteur des besoins, à commencer par le financement à 50 % de l'APA via la CNSA.

Agenda

Nous y étions :

Mardi 19 mars

- Grève Fonction Publique

Samedi 30 mars

- Rassemblement loi Blanquer

Mardi 2 avril

- CTSD mouvement

Jeudi 4 avril

- Grève éduc

Vendredi 12 avril

- Capd avancement

Nous y serons :

Mercredi 1er mai

- à Périgueux Bergerac et Sarlat

6 et 7 mai

- CN

Jeudi 9 mai

- Grève Fonction Publique

Samedi 18 mai

- Manifestation à Paris

Mars - Avril : dates importantes

- **29 avril** : Ouverture serveur mouvement
- **3 mai** : Date limite de retour des demandes d'exeat - ineat
- **14 et 15 mai** : Congrès départemental du SNUipp-FSU24
- **12 mai** : Fermeture du serveur mouvement
- **18 mai** : Manifestation nationale à Paris

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3424>

Mardi 21 mai -17h00

Ris Terrasson (école Jacques Prévert)

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences